

Commune de **MENOMBLET**
(Vendée)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MENOMBLET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur MOTTARD Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 avril 2026 et 16 avril 2026

Nombre de conseillers :

| | |
|------------------------|---|
| ▪ légal | : 15 |
| ▪ en exercice | : 15 |
| ▪ présents | : 11 puis 12 avec arrivée de M. GIRARDEAU Henri à 20h59 |
| ▪ absents avec pouvoir | : 2 |
| ▪ absents sans pouvoir | : 2 puis 1 avec arrivée de M. GIRARDEAU Henri à 20h59 |
| ▪ votants | : 13 puis 14 avec arrivée de M. GIRARDEAU Henri à 20h59 |

Présents :

BAZIREAU Olivier – BLUTEAU Richard – DE VILLENEUVE Marie-Odile – EECKMAN Mathilde – FRANÇOIS Alice – GIRARDEAU Henri (*arrivée à 20h59*) – GIRAUD Thierry – MANCEAU Julien – MARSAULT Elisabeth – MOTTARD Bernard – ROBINEAU Louis-Marie – ROXIN Catherine.

Absents mais représentés :

MOIGNER Lucie ayant donné pouvoir à GIRAUD Thierry
DI LENA Michel ayant donné pouvoir à MARSAULT Elisabeth

Absents :

FORTIN Sarah

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur ROBINEAU Louis-Marie a été nommé secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation procès-verbal séance Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026
- 2) Compte-rendu de l'exercice des délégations du Maire
- 3) Modification affectation résultat 2025 Budget principal
- 4) Taux d'imposition des taxes locales directes 2026
- 5) Approbation budget primitif principal 2026
- 6) Approbation budget primitif lotissement « Les Tilleuls » 2026
- 7) Transfert des résultats de l'exécution 2025 du budget assainissement au budget annexe de l'assainissement collectif 2026 de Vendée Eau dans le cadre du transfert de la Compétence Assainissement collectif à la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie au 1^{er} janvier 2026
- 8) Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- 9) Rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie
- 10) Questions diverses

1) APPROBATION DU PROCÈS VERBAL SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Considérant que le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2026 a été transmis en pièce annexe avec la convocation à la présente séance ;

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2026.

2) COMPTE RENDU EXERCICE DÉLÉGATIONS DU MAIRE
Délibération n° 20260422-28

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 20260401-19 en date du 1^{er} avril 2026, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité des membres présents et représentés, à savoir 2 abstentions et 11 pour :

- Prend acte du compte-rendu de l'exercice des délégations attribuées au Maire pour les décisions relatives :

○ Renonciation au droit de préemption urbain suite à la DIA 85141 26 00002 reçue en mairie le 16/03/2026 relative aux parcelles A1363, A1750 et A1787 sises 3 Rue Notre Dame.

○ aux devis suivants :

| Date | Fournisseur | Objet | Montant HT |
|------------|---------------------------|--------------------------------------|------------|
| 02/04/2026 | SARL LD-SOLUTIONS.COM | Adresses mails Maire + adjoints | 545.00 € |
| 02/04/2026 | POUSSARD EQUIPEMENTS E.I. | EPI agents | 435.14 € |
| 07/04/2026 | HENRI JULIEN | Casiers verres Salle municipale | 108.00 € |
| 13/04/2026 | VERRIER | Fournitures administratives | 539.20 € |
| 15/04/2026 | SARL LD-SOLUTIONS.COM | 2 Téléphones mobiles avec abonnement | 404.00 € |
| 20/04/2026 | FRCPT | Lance pulvérisateur | 57.15 € |
| 21/04/2026 | EARL RIPAUD HORTICULTURE | Végétaux pour fleurissement | 466.85 € |

3) MODIFICATION AFFECTATION RÉSULTAT 2025 BUDGET PRINCIPAL
Délibération n° 20260422-29

Considérant l'erreur matérielle au sein de la délibération n°20260303-13 du 3 mars 2026, il y a lieu de modifier le fond de cette décision et de délibérer de nouveau,

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le Compte Financier Unique du budget principal de l'exercice 2025, par délibération n°20260303-10 du 3 mars 2026, dont les résultats se présentent comme suit :

| |
|---------------------------|
| Section de fonctionnement |
|---------------------------|

| | | |
|---|---|---------------------|
| Résultat de l'exercice 2025 | : | 106 473.75 € |
| Report à nouveau | : | 295 619.28 € |
| Report excédent budget assainissement | : | 36 049.11 € |
| soit un résultat de fonctionnement cumulé | : | 402 093.03 € |

| |
|--------------------------|
| Section d'investissement |
|--------------------------|

| | | |
|---|---|---------------|
| Solde d'exécution (avec résultats antérieurs) | : | - 54 546.15 € |
| Solde des restes à réaliser | : | - 12 596.34 € |
| Report excédent budget assainissement | : | 3 899.18 € |
| soit un besoin de financement total | : | 67 142.49 € |

➤ Décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter au budget pour 2026, le résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2025 de la façon suivante :

▪ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 67 142.49 €,

▪ Affectation du surplus en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « Résultat de fonctionnement reporté » soit la somme de 370 999.65 €.

4) TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES 2026
Délibération n° 20260422-30

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année, sauf l'année de renouvellement des organes délibérant où la date est prolongée de 15 jours, à savoir le 30 avril.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2025 :

| | |
|--|---------|
| Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB) | 34.21 % |
| Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) | 43.72 % |

| | |
|--|---------|
| Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS) | 17,48 % |
|--|---------|

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 (état 1259), et après débat portant sur diverses simulations, une hausse des taux de 3 % est proposée.

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité, à savoir 2 abstentions et 11 voix pour :

➤ **Fixe** les taux applicables en **2026** comme suit :

| | |
|--|----------------|
| Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB) | 35.24 % |
| Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) | 45.03 % |
| Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS) | 18.00 % |

➤ **Autorise** Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, compléter et signer l'état 1259 et notifier cette décision aux services préfectoraux.

5) APPROBATION BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2026
Délibération n° 20260422-31

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant les propositions de la commission « Finances » suite à la réunion du 7 avril 2026,

Considérant les documents budgétaires transmis aux membres de l'assemblée délibérante,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **Approuve** le budget primitif principal 2026 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

| | | |
|------------------|---|--------------|
| ▪ Fonctionnement | : | 954 146.15 € |
| ▪ Investissement | : | 750 535.48 € |

6) APPROBATION BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT « LES TILLEULS » 2026
Délibération n° 20260422-32

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant les propositions de la commission « Finances » suite à la réunion du 7 avril 2026,

Considérant les documents budgétaires transmis aux membres de l'assemblée délibérante,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ Approuve le budget primitif lotissement « Les Tilleuls » 2026 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

| | | |
|------------------|---|-------------|
| ▪ Fonctionnement | : | 91 908.51 € |
| ▪ Investissement | : | 91 202.28 € |

7) TRANSFERT DES RÉSULTATS DE L'EXÉCUTION 2026 DU BUDGET ASSAINISSEMENT AU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2026 DE VENDÉE EAU DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHÂTAIGNERAIE AU 1^{er} JANVIER 2026
Délibération n° 20260422-33

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif à Vendée Eau au 1^{er} janvier 2026, le Conseil municipal a approuvé par délibération n°20251118-85 du 18 novembre 2025 la clôture du budget annexe de l'assainissement collectif, ainsi que le principe du transfert des résultats de clôture du budget annexe communal assainissement collectif au budget annexe assainissement collectif de Vendée Eau.

Ainsi, ces résultats budgétaires, directement issus du financement apporté par les usagers de l'assainissement collectif, pourront continuer à participer au financement du service public de l'assainissement collectif sur le territoire du Pays de la Chataigneraie, et aux investissement correspondants.

Suite à l'approbation du Compte Financier Unique lors de la séance du 3 mars 2026, les résultats de clôture sont les suivants :

- Section d'exploitation : excédent 36 049.11 €
- Section d'investissement : excédent de 3 899.18 €

Il convient donc désormais de transférer les résultats de clôture du budget de l'assainissement collectif, tels que définis ci-dessus, au budget annexe assainissement collectif 2026 de Vendée Eau.

Vu les articles L1321-1, L1321-2 et L1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur les transferts de compétence entre collectivités ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M49 ;

Vu la délibération C097/2025 du Conseil de Communauté en date du 22 mai 2025, par laquelle la Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie approuve la modification de ses statuts portant notamment sur la prise de compétence assainissement collectif à la carte au 1^{er} janvier 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2025-DCL-BICB-509 du 28 août 2025, portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie ;

Vu la délibération C170/2025 du Conseil communautaire en date du 25 septembre 2025, par laquelle la Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie a approuvé le transfert de la compétence assainissement collectif à Vendée Eau à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Vu la délibération n°20251118-85 en date du 18 novembre 2025 du Conseil municipal de notre commune, approuvant le principe du transfert des résultats budgétaires de l'assainissement collectif au budget annexe assainissement collectif de Vendée Eau, de manière à participer au financement du service et des investissements correspondants ;

Vu la délibération n°20260303-11 en date du 3 mars 2026 du Conseil municipal de notre commune, approuvant le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe de l'assainissement collectif ;

Considérant que les résultats de clôture du budget annexe de l'assainissement collectif, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits, peuvent être transférés à Vendée Eau ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le transfert des résultats de clôture du budget annexe communal de l'assainissement collectif 2025 à Vendée Eau, au sein du budget annexe de l'assainissement collectif 2026 de Vendée Eau, comme suit :
 - Section d'exploitation : excédent 36 049.11 €
 - Section d'investissement : excédent 3 899.18 €
- DIT que ces résultats seront transférés par l'émission :
 - D'un mandat au compte 65888 pour un montant de 36 049.11 € pour le transfert de l'excédent exploitation
 - D'un mandat au compte 1068 d'un montant de 3 899.18 € pour le transfert de l'excédent investissement
- AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes démarches et signer tous documents utiles à la présente décision.

8) RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)
Délibération n° 20260422-34

Conformément à l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée du maire (ou d'un adjoint délégué) président de la commission ainsi que de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission étant la même que celle du mandat du conseil municipal, de nouveaux commissaires doivent être nommés suite aux récentes élections.

Considérant que les six commissaires titulaires et les six commissaires suppléants sont désignés par les services fiscaux à partir d'une liste de contribuables en nombre double dressée par le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire invite, par conséquent, le Conseil Municipal à constituer cette liste.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, propose la liste suivante :

| | |
|-----------------------|---------------------------|
| ▪ RAGER Bruno | ⇒ La Sénardière |
| ▪ BONNET Marie-France | ⇒ 5 Rue de l'Auguinière |
| ▪ BARREAU Marie-Line | ⇒ 2 La Cognerie |
| ▪ GAUCHER Madeleine | ⇒ 1 Grande Rue |
| ▪ POIRIER Blandine | ⇒ 15 Rue St Roch |
| ▪ AUGUIN Marie-Edith | ⇒ Les Brelutières |
| ▪ BAUDIN Jean-Marie | ⇒ 4 Chemin du Levant |
| ▪ REZEAU Thérèse | ⇒ La Rebourgère |
| ▪ DULAIS Patrick | ⇒ 19 Rue Notre Dame |
| ▪ CHARRON Agnès | ⇒ 3 Rue des Ouches |
| ▪ FORTIN René | ⇒ Le Grand Fraigneau |
| ▪ TALON Laurence | ⇒ La Mournière |
| ▪ GIRARDEAU Françoise | ⇒ 15 Rue des Ouches |
| ▪ JADEAU Cathy | ⇒ Les Places |
| ▪ ROBINEAU Anne | ⇒ 4 La Cognerie |
| ▪ RAFFENEAU Michèle | ⇒ 12 Grande Rue |
| ▪ MOTTARD Thierry | ⇒ 3 bis Rue de Maupertuis |
| ▪ SERVANT Laurence | ⇒ Puy Charrier |
| ▪ JADAULT Cédric | ⇒ La Fournière |
| ▪ DELAHAYE Mathilde | ⇒ La Devaudière |
| ▪ GUIGNARD Cédric | ⇒ 3 Rue des Tilleuls |
| ▪ BERLAND Jérôme | ⇒ 2 Rue de l'Aubépine |
| ▪ BLUTEAU Pierre | ⇒ 14 Rue de l'Aubépine |
| ▪ JADEAU Charly | ⇒ La Foye |

Remarque d'un élu : « par déontologie, pas d'élus membres dans cette commission » donc modification de 3 noms dans la liste proposée par le Maire.

9) RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHÂTAIGNERAIE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le rapport d'activités de la Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie 2025.

Le Conseil Municipal,

➤ Prend acte du rapport d'activité 2025 de la Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie sans observation ni débat.

10) QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

CONSTITUTION CIID :

➔ Titulaire : CHARRON Jean-Yves – Suppléante : BERLAND Pascale
Favorable pour le Conseil.

CONSTITUTION COMMISSION CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES :

➔ MOIGNER Lucie – GIRAUD Thierry – FRANÇOIS Alice – MARSAULT Elisabeth – ROBINEAU Louis-Marie sont désignés pour constituer la commission.

PÔLES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHÂTAIGNERAIE :

- ➔ Des élus sont volontaires pour intégrer les différents pôles de la CCPLC :
 - Qualité de vie : BLUTEAU Richard – FRANÇOIS Alice – FORTIN Sarah
 - Santé – social : EECKMAN Mathilde – MOIGNER Lucie – MANCEAU Julien-
MARSAULT Elisabeth
 - Développement économique : GIRAUD Thierry – MARSAULT Elisabeth
 - Ressources : MOTTARD Bernard – GIRAUD Thierry
 - Aménagement / Environnement : ROBINEAU Louis-Marie – MOTTARD Bernard –
GIRARDEAU Henri
 - Culture / Tourisme : EECKMAN Mathilde – DI LENA Michel – FRANÇOIS Alice –
MANCEAU Julien

COMMISSION BÂTIMENTS :

- ➔ Visites 2 et 4 Rue Bel Air : visite mardi 21/04 au soir et mercredi 22/04 dans l'après-midi. Les propriétaires souhaitent une réponse rapide, une réponse avant l'été est donc attendue quant à l'acquisition des habitations. Inquiétude vis-à-vis d'un problème qui se voyait de l'extérieur : charpente réalisée avec bois de récupération en très mauvaise état. Un courrier va être fait auprès du service des Domaines avec photos à l'appui pour demander une révision des estimations.

GROUPE DE TRAVAIL – RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

- ➔ Durant le mandat précédent, un groupe de travail avait été institué pour travailler sur le règlement intérieur (agents), il reste deux thématiques à travailler : le CET (Compte Epargne Temps) et la relecture complète du Règlement. Volonté de présenter le projet au CST (Comité Social Territorial) du 8 juin 2026 pour cela, le dossier doit être déposé le 12 mai 2026. Personnes volontaires pour constituer le groupe de travail :
 - ROBINEAU Louis-Marie
 - GIRARDEAU Henri
 - GIRAUD Thierry
 - FRANÇOIS Alice
 - MOTTARD Bernard

AMÉNAGEMENT :

- ➔ Demande d'un élu concernant le fleurissement de la commune : les fleurs ont été réceptionnées ce jour, le mercredi 22 avril 2026. Les agents continuent de désherber les différents massifs et parterres de la commune.

Prochaine séance : mercredi 20 mai 2026 à 20h30

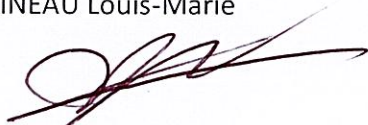
Commissions :

- ▶ COMMUNICATION : mardi 28 avril 2026 à 20h30
- ▶ BÂTIMENTS : mercredi 29 avril à 18h – première visite des bâtiments communaux
- ▶ VOIRIE : mardi 5 mai 2026 à 20h30

Agenda de la commune :

- ▶ cérémonie du 8 mai :
- ▶ samedi 9 mai 2026 à 10h à l'occasion du Printemps des cimetières visite de l'Eglise Notre-Dame « Quand les morts parlent aux vivants » organisée par le Département
- ▶ Samedi 23 et dimanche 24 mai 2026 : portes ouvertes THYM'AUTO

Le secrétaire de séance,
ROBINEAU Louis-Marie



Le Maire,
MOTTARD Bernard

